

Histoire des tirailleurs sénégalais

Concept

Le webdocumentaire *Indépendances africaines*, documentaire conçu spécifiquement pour le web, offre un voyage dans 16 pays d'Afrique devenus indépendants en 1960. Pour découvrir chacune des capitales, l'internaute peut suivre un guide sur une journée et s'informer auprès de spécialistes en histoire, en économie, en musicologie, etc. (<http://independances.tv5monde.com/>)

Ici, nous suivons Moussou, *taxi sister* à Dakar pour découvrir la capitale de la République du Sénégal.

Parcours pédagogique

Contenu : Les tirailleurs sénégalais ont combattu sous le drapeau français pendant la Seconde Guerre mondiale ; en 1944, ils se rebellent. Savez-vous pourquoi ? Analyser et produire un récit historique.

Thème : histoire

Niveau : C1

Public : adultes

Séquence du webdocumentaire utilisée :

Les tirailleurs : 1944, le massacre de Thiaroye ; vidéo bonus disponible dans la partie « 12 h, place du tirailleur sénégalais » (2'47).

- 00' à 00'58 : évocation des revendications des tirailleurs en Europe (changement de leurs habits de prisonniers allemands, change du numéraire allemand en francs des colonies françaises, paiement du solde de participation à la guerre).

- 00'59 à 1'54 : camp de Thiaroye (réaffirmation des revendications, nouvelles promesses de la France, prise d'otage d'officiers français, encerclement du camp, fusillade).

- 1'55 à 2'20 : refus de reconnaissance de la France.

- 2'21 à 2'46 : combat juridique des tirailleurs.

Note culturelle

En 1895, le Sénégal devient officiellement une colonie française.

Les tirailleurs sénégalais sont un corps de militaires appartenant à l'Armée coloniale constitué au sein de l'Empire colonial français en 1857, principal élément de la « Force noire » et dissous au début des années 1960. Bien que le recrutement de tirailleurs ne se soit pas limité au Sénégal, c'est dans ce pays que s'est formé en 1857 le premier régiment de tirailleurs africains, ces unités d'infanterie désignant rapidement l'ensemble des soldats africains de couleur noire qui se battent sous le drapeau français et qui se différencient ainsi des unités d'Afrique du Nord, tels les tirailleurs algériens.

Source : Wikipédia

Liste des activités et objectifs

- **Générique (mise en route)**
 - Analyser des photos.
 - Formuler des hypothèses sur le thème et le genre du document.
 - Former les champs lexicaux qui renvoient aux domaines de la guerre et de la colonisation.
- **Vue d'ensemble (compréhension globale)**
 - Déterminer la chronologie des idées principales contenues dans le document.
- **Gros plan (compréhension sélective)**
 - Comprendre les différentes péripéties de l'histoire des tirailleurs sénégalais.
- **Zoom (point de langue)**
 - Identifier les caractéristiques énonciatives d'un récit impersonnel.
- **Réalisation (production)**
 - Raconter l'histoire des tirailleurs à partir d'un autre point de vue.
- **Pour aller plus loin**
 - Découvrir d'autres aspects de l'histoire des tirailleurs sénégalais.

Générique

Activité 1

Projeter la **fiche support** (pages 1 et 2) ou distribuer une photocopie des photos 1 et 2 par petits groupes de travail.

Observer et décrire la statue de Demba et Dupont.

Que voit-on sur cette statue ? À quel type d'événement fait-elle référence ?

À votre avis, quels domaine et sujet pourrait aborder le document télévisuel que l'on va regarder ?

Laisser les apprenants s'exprimer librement et noter les réponses au tableau.

Variante

Faire observer l'image des cimetières du camp de Thiaroye (**fiche support**, page 3, photo 3).

À votre avis, dans quel lieu se trouve-t-on sur la 2^e photo ? Connaissez-vous l'événement historique lié au camp de Thiaroye ? Que vous rappelle-t-il ?

Pistes de correction / Corrigés :

On voit un militaire blanc et un militaire noir. Ce monument a sans doute été construit pour honorer des soldats. Il s'agit d'une guerre pour laquelle soldats blancs et noirs ont combattu ensemble : c'est donc au moment où certains pays africains étaient des colonies françaises, portugaises, etc.

Le document vidéo peut être un film d'archive sur une guerre.

Variante : on voit un cimetière, le massacre des tirailleurs. Le camp de Thiaroye rappelle l'histoire du massacre des tirailleurs sénégalais.

Note : cette statue se dresse sur la Place des tirailleurs, à Dakar.

La statue « Demba et Dupont » représente côte à côte un Poilu et un tirailleur sénégalais de la guerre 1914-1918. Cette statue symbolise le combat commun et la fraternité d'armes.

Activité 2

Distribuer la fiche apprenant et faire l'activité 2. Mise en commun en vérifiant la bonne compréhension des termes.

Pistes de correction / Corrigés :

Champ lexical de la guerre : le contingent, le camp, le prisonnier, le soldat, l'officier (masculin), des blessés (masculin pluriel), le tirailleur, les ennemis (masculin pluriel), l'otage (masculin), la libération.

Champ lexical de la colonisation : la revendication, le numéraire allemand, les colonies françaises (féminin pluriel), l'administration coloniale (féminin).

Vue d'ensemble

Activité 3

Visionner le document dans son intégralité : *retrouvez l'ordre de présentation des idées principales du professeur qui est interviewé. Il parle des « tirailleurs sénégalais », des soldats africains.*

Pistes de correction / Corrigés :

Chronologie des idées principales : 1. L'évocation des revendications des tirailleurs en Europe ; 2. Le passage des tirailleurs au Camp de Thiaroye ; 3. Le refus de reconnaissance de la France ; 4. Le combat juridique mené par des tirailleurs.

Gros plan

Activité 4

Visionner la vidéo : *lisez les questions de la fiche puis écoutez attentivement l'interview. Prenez des notes, puis répondez aux questions.*

Mise en commun.

Pistes de correction / Corrigés :

1. Ce sont des soldats qui ont combattu contre les Allemands aux côtés de Français ; qui ont été prisonniers en Allemagne et, en échange de leur travail, ont gagné de l'argent.
2. Ils sont originaires des colonies qui n'avaient pas le même statut que la métropole.
3. En réaction au non-respect des engagements, les tirailleurs ont décidé de prendre en otage des officiers français.
4. Raison 1 : les tirailleurs sont frustrés parce qu'ils n'ont pas reçu la pension à laquelle ils ont droit pour avoir combattu pendant la Deuxième Guerre.
Raison 2 : les tirailleurs ont travaillé dans les prisons allemandes et leurs rémunérations en monnaies allemandes n'ont pas été changées en francs des colonies françaises.
5. Les promesses de régularisation, une fois en Afrique, n'ont pas été tenues.
6. Le mouvement d'humeur a été considéré comme une rébellion.
7. Ce sourire exprime un parti pris en faveur des tirailleurs.

Zoom

Activité 5

Travail individuel à partir de la fiche apprenant. *Lisez les consignes et travaillez individuellement.*

Mise en commun : faire découvrir aux apprenants qu'on peut raconter une histoire passée en employant le présent de l'indicatif. Rappeler que l'utilisation des pronoms et tournures impersonnelles permet d'éviter les répétitions.

Pistes de correction / Corrigés :

Verbes : Se trouvent- promet – posent – dit – savent – prennent – tire – reviennent – tirent – déclare.

Constructions impersonnelles : On leur promet – Arrivés en Afrique et rassemblés – ils posent les mêmes revendications – on leur dit – ils savent... – il n'est pas question – on tire sur ses soldats – on déclare.

Pronoms personnels :

Leur (promet) : les soldats africains

Ils (seront) : les soldats africains

Ils (posent) : les soldats africains

Leur (dit) : les soldats africains

Ils (savent) : les soldats africains

Les (mène) : les soldats africains

Ils (prennent) : les soldats africains

Réalisation

Activité 6

Production écrite individuelle. *Lisez la consigne de rédaction de l'activité 6. Que faut-il faire ?*

Reformulation à haute voix de la consigne par un apprenant. *Rédigez un texte présentant le point de vue d'un officier français en vous plaçant bien dans le contexte de l'époque. Vous le lirez ensuite à haute voix à vos camarades.* Révision des textes et lecture à haute voix des différentes productions pour les partager.

Pistes de correction / Corrigés :

Les tirailleurs, au même titre que leurs homologues français, ont droit à une solde réglementaire correspondant à leur statut d'ancien combattant et ex-prisonnier de guerre. Cependant des propagandistes installent un esprit de rébellion dans les rangs. En vain, on leur a expliqué qu'ils seront traités comme des anciens combattants. Mais, à notre grande surprise, ils se mutinent et désobéissent aux ordres. Ils tiennent un officier en otage. Acte répréhensible pour un soldat.

Pour aller plus loin

Lisez la lettre du député Léopold Sédar Senghor adressée au Président de la République et de l'Union française et retrouvez des informations complémentaires sur cette histoire des tirailleurs qui ne figurent pas dans la vidéo.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur d'appeler, à nouveau, votre bienveillante attention sur les prisonniers sénégalais, condamnés après les incidents de décembre 1944, au camp de Thiaroye. Dix-huit d'entre eux sont encore en prison. Je crois savoir qu'ils sont l'objet d'une proposition pour une grâce amnistiante. Leur cas est d'autant plus pitoyable que ce sont d'anciens prisonniers de guerre qui avaient subi quatre années de captivité et dont un grand nombre s'étaient battus dans le maquis, aux côtés de leurs camarades FFI.

Sans doute, sont-ils coupables d'indiscipline en ayant retenu un général pour appuyer leurs revendications ; mais il y a à leur faute des circonstances atténuantes. Aussi bien leurs revendications étaient-elles fondées, puisqu'il s'agissait pour eux de se faire donner l'arriéré de leurs soldes et indemnités, avant leur retour au foyer.

Monsieur le Président de la République et de l'Union française, vous avez pu mesurer la force des liens qui unissent les populations de l'Afrique noire à la métropole, je suis sûr que vous comprendrez la nécessité d'être indulgent pour cette conception intégraliste de la justice qui a conduit nos malheureux prisonniers à vouloir se faire justice eux-mêmes. Je suis sûr qu'en leur accordant la grâce amnistiante, vous aurez rendu un grand service à la cause de l'Union française, à laquelle nous restons, nous, élus de l'Afrique noire, si profondément attachés.

Veillez, Monsieur le Président de la République et de l'Union française, agréer l'hommage de mes sentiments très respectueux et dévoués.

Léopold Sédar Senghor, député du Sénégal